



L'essentiel



du jeudi 14 avril 2016 - de la part de Stéphane Le Foll

MISE A JOUR - RESULTATS - POURSUITE - PLAN DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

(cf. DP en PJ et Essentiel du 13/04/16)

Le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, conçu en 2013 comme un bouclier social, pour protéger les personnes en difficulté, et comme un tremplin social, pour recréer des opportunités, connaît de premiers résultats significatifs. Toutes les mesures ont été engagées, 60 % ont été réalisées : revalorisation des minima sociaux (+2 % en septembre pour le RSA, pour arriver à +10 % en 5 ans) et des prestations familiales, amélioration de l'accès aux soins, développement de la garantie jeunes, mise en place de la prime d'activité, ... Il faut aller plus loin et la lutte contre la pauvreté reste une priorité : amélioration de l'information sur ses droits (médiation numérique par des jeunes en service civique), plan de prévention des expulsions locatives, mise en place progressive du chèque énergie, simplification des critères de domiciliation des personnes sans abri pour éviter les refus abusifs, promotion de la scolarisation des enfants dès 2 ans auprès des parents, généralisation des points conseils budgets contre le surendettement, ...

Chiffre clé : D'ici 2017, environ **2,6 Md €** supplémentaires seront redistribués chaque année à **2,7 millions de ménages** parmi les plus en difficulté (soit **environ 1 000 euros en moyenne par an et par ménage**).

Le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, conçu en 2013 comme un tremplin social, pour recréer des opportunités, « n'est pas un plan « pour les pauvres », encore moins un plan d'assistantat (...) C'est un plan qui agit pour notre cohésion à tous. » (PM, 14/04/2016)

Le plan joue son rôle d'amortisseur social de la crise : la hausse du taux de pauvreté en France constatée entre 2008 et 2012 a été enrayerée. Une fois le plan pauvreté monté en charge, ce sont environ 2,6 Md € supplémentaires qui seront redistribués chaque année à 2,7 millions de ménages parmi les plus en difficulté (**soit environ 1 000 euros en moyenne par an et par ménage d'ici fin 2017**).

Toutes les mesures ont été engagées, et près de 60 % ont été réalisées à ce jour, par exemple :

- **Les engagements du gouvernement sont tenus sur le plan des revalorisations des minima sociaux (+ 10 % sur 5 ans pour le RSA) et des prestations familiales (+ 25 % sur 5 ans pour l'Allocation de soutien familial, et + 50 % sur 5 ans pour le Complément Familial majoré, qui bénéficient à 1,2 million de familles isolées et nombreuses) ;**
Le RSA « sera à nouveau revalorisé de 2 % en septembre prochain, comme chaque année depuis 2013 », pour 2 millions de ménages (PM, 14/04/16).
- **Généralisée depuis le 1^{er} avril, la Garantie contre les impayés de pensions alimentaires (GIPA) concernera près de 100 000 familles.**
- **L'accès aux soins est amélioré grâce à la généralisation progressive du tiers payant, et aussi par le renforcement de la couverture complémentaire santé pour les ménages les plus modestes (600 000 personnes supplémentaires couverts par la CMU-C et l'ACS depuis 2013) et par la protection universelle maladie (PUMA) qui organise la continuité des droits quels que soient les changements de situation professionnelle ou familiale. De plus, 500 lits pour les soins des personnes sans-abri seront déployés à partir de 2017 ;**
- **La garantie jeunes s'est développée et sera généralisée, le compte personnel d'activité débloquera des heures de formation supplémentaires pour les demandeurs d'emploi peu qualifiés et, grâce à un accompagnement de plus en plus individualisé, le programme « 500 000 formations » bénéficiera prioritairement aux chômeurs de longue durée.**
- **La prime d'activité, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016, améliore le pouvoir d'achat de millions de ménages qui gagnent jusqu'à 1 500 euros, y compris les jeunes actifs, et incite ainsi à la reprise d'emploi.**

Cependant, la pauvreté et les inégalités subsistent, et c'est pourquoi la mise en œuvre de ce plan reste une priorité pour le gouvernement :

- **Pour favoriser l'information et l'accès aux droits, un premier accueil social de proximité est organisé sur tout le territoire** et la fonction de « référent de parcours » sera expérimentée. Un simulateur en ligne sera déployé dès 2016, complété par un vaste programme de médiation numérique assuré par des jeunes en service civique et le maintien de la connexion internet même s'il y a des impayés d'abonnement.
- **Pour permettre à chacun de rester durablement dans son logement, la politique du logement s'organise** notamment via le plan de prévention des expulsions locatives, la relance de l'aide à la pierre pour réduire le coût des logements sociaux et la mise en place progressive du chèque énergie utilisable pour tous les types d'énergie et les travaux d'amélioration énergétique. Depuis 2012, 360 000 logements sociaux ont été construits dont 25 % très sociaux (PLAI). Pour aller plus loin, 25 % des logements sociaux dans les quartiers les plus prisés devront bénéficier aux demandeurs les plus pauvres (cf. loi Egalité et citoyenneté). Les critères de domiciliation des personnes sans abri seront simplifiés pour éviter les refus abusifs. L'effort sans précédent de développement de places d'hébergement d'urgence sera poursuivi (+ 30 000 depuis 2012), 2 300 places supplémentaires seront pérennisées dans les structures d'hébergement à la fin de la trêve hivernale et le nombre de places en CADA sera doublé.
- **Pour donner leurs chances à tous les enfants, la scolarisation des enfants dès 2 ans se renforce en allant au-devant des familles** (28 000 places de crèches créées en 2013-14, 2 000 € d'aide/place de crèche pérennisée pour les communes prioritaires en 2016, 3 000 postes d'enseignants pour la scolarisation des -3 ans d'ici 2017), **la lutte contre le décrochage scolaire se poursuit** après la baisse de 30 000 décrocheurs en 2015, soit -20 % (création d'une bourses pour les jeunes décrocheurs de 1 000 € ; 100 postes médico-sociaux supplémentaires en RASED d'ici fin 2016), **et le soutien à l'environnement éducatif large se développe** (soutien aux parents, prise en charge médicale des enfants à l'école, programme d'éducation alimentaire, 34 M€ d'aides aux élèves du 2nd degré dont les parents sont en difficulté financière d'ici 2017, soit +75 %).
- **Avec la généralisation des « points conseils budgets », le gouvernement entend prévenir plus efficacement le surendettement**, facteur de fragilisation de nombreux ménages.
- **La création d'une « Aide à la recherche du premier emploi » (ARPE) pour les jeunes diplômés boursiers** permettra à la rentrée 2016 le maintien du montant de la bourse pendant 4 mois lors de l'entrée sur le marché du travail.
- **La création d'un droit universel à la garantie locative pour tous les jeunes de moins de 30 ans**, pourra concerner tout jeune sans garant qui la sollicitera, soit 300 000 jeunes dès 2017.

Le combat contre la pauvreté doit être livré sur tous les territoires, urbains et ruraux, avec les collectivités locales, les organismes de sécurité sociale et l'ensemble des partenaires associatifs, les professionnels de terrain et les bénévoles qui œuvrent au quotidien au service de leurs proches et de leurs concitoyens. C'est pourquoi **le Premier ministre adressera une instruction aux préfets** dans les semaines qui viennent, afin de leur demander en particulier de veiller à la mise en œuvre de stratégies locales destinées à faciliter la domiciliation des personnes sans abri, à améliorer la prise en charge des familles et des enfants, et à garantir l'accessibilité physique et numérique des services au public. Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale fait vivre les valeurs républicaines de solidarité et de fraternité, que le gouvernement porte résolument.

ACTION – LUTTE CONTRE LE TERRORISME - ADOPTION DU PNR

Le projet de directive PNR a été définitivement adopté par le Parlement européen : face au niveau extrêmement élevé de la menace, c'était une étape indispensable dans le renforcement de la lutte contre le terrorisme en Europe, dont le vote a été obtenu grâce au rôle moteur et décisif de la France. Cet outil facilitera la détection des mouvements de terroristes djihadistes qui empruntent les transports aériens. Il permettra également de lutter plus efficacement contre les filières de criminalité organisée et de trafic d'armes. Les conditions posées par la France pour un PNR efficace ont toutes été remplies : durée de conservation des données suffisante, engagement de tous les Etats membres pour que les vols intra-européens et les vols charters soient inclus dans le PNR. Le PNR doit maintenant être mis en œuvre rapidement par chaque Etat membre. La France l'a anticipé en lançant dès 2014 la réalisation technique de son dispositif. Il sera expérimenté dès cet été et déployé progressivement à compter de la fin 2016. Le gouvernement reste par ailleurs mobilisé pour un meilleur partage entre les Etats membres des informations sur les suspects par une alimentation systématique et précise du Système d'information Schengen, pour une révision de la directive sur les armes à feu, pour des contrôles systématiques aux

frontières extérieures de l'UE, pour la mise en place d'une force européenne opérationnelle pour détecter les faux passeports.

Le gouvernement a salué l'adoption définitive ce jeudi, par le Parlement européen, du projet de directive « PNR », étape indispensable dans le renforcement de la lutte contre le terrorisme en Europe face au niveau extrêmement élevé de la menace.

Ce vote a été obtenu au terme de plusieurs années de discussions au sein des instances européennes, durant lesquelles la France a tenu avec constance un rôle moteur décisif, aux côtés d'autres pays, permettant in fine de surmonter les freins à cette avancée. En particulier, Bernard Cazeneuve s'était personnellement rendu dès février 2015 devant la commission libertés publiques du Parlement européen, ouvrant ainsi la voie à la discussion d'un nouveau texte donnant toutes garanties de protection des libertés individuelles à partir de l'été dernier.

Le PNR sera un outil précieux pour renforcer la sécurité des citoyens européens :

- **Il facilitera en amont la détection des mouvements des terroristes djihadistes qui empruntent les transports aériens** à la fois à travers l'Europe, mais aussi entre l'Europe et les autres régions du monde, pour les empêcher de passer à l'acte.
- **Cet outil constituera également un progrès dans le partage des informations entre services de police et de renseignements européens,** une des conditions cruciales pour rehausser notre protection face à une menace terroriste inédite et mouvante.
- **Il servira également à lutter plus efficacement contre les filières du crime organisé et contre les trafics d'armes.**

La France avait posé deux conditions strictes pour que le PNR européen soit efficace et réellement opérationnel.

- **D'abord une durée de conservation des données suffisante :** c'est chose faite puisqu'elle sera de 5 ans.
- **Ensuite, l'engagement de tous les Etats membres pour que les vols intra-européens et les vols charters soient inclus dans le PNR :** il a été acté en décembre dernier.

Le gouvernement agira avec une détermination totale aux côtés de ses partenaires pour une transposition de la directive en droit interne dans les 28 Etats membres dans les meilleurs délais.

La France l'a anticipé en lançant dès 2014 la réalisation technique de son dispositif, avec le soutien financier de la Commission. Ce dispositif sera expérimenté dans notre pays dès cet été, afin d'être déployé progressivement à compter de la fin 2016.

Le gouvernement reste mobilisé : Bernard Cazeneuve continuera, au cours des prochaines réunions des ministres de l'Intérieur de l'Union européenne, et dès le conseil JAI prévu le 21 avril à Luxembourg, de travailler avec ses partenaires à une mise en œuvre urgente des autres moyens indispensables à la lutte antiterroriste en Europe :

- **Un meilleur partage entre les Etats membres des informations sur les suspects par une alimentation systématique et précise du Système d'information Schengen,** base de données commune ;
- **La révision de la directive sur les armes à feu** pour mieux lutter contre le trafic d'armes ;
- Des contrôles systématiques aux frontières extérieures de l'Union européenne ;
- **Une véritable force opérationnelle pour détecter les faux passeports,** souvent utilisés par les djihadistes pour pénétrer en Europe.

**Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr ; 01 49 55 81 16 / 58 84
L'Essentiel, c'est : du lundi au vendredi, les positions clés du gouvernement sur les sujets d'actualité.**